

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 336 portant désignation d'un assesseur titulaire à Obock

n° 336

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
16 mars 1962

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1962

Date du numéro
31 mars 1962

VISAS

Le Gouverneur, chef du Territoire de la Côte Française des Somalis, Officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 4 juin 1938 relatif à l'organisation de la justice autochtone à la Côte Française des Somalis, ensemble les textes qui l'ont modifié

Vu l'arrêté n° 1042 du 28 octobre 1938, portant application du décret du-4 juin 1938 susvisé

Vu l'arrêté n°, i7 du 6 janvier 1962 et l'arrêté rectificatif n° 145 du 30 janvier 1962, portant désignation pour l'année 1962 des assesseurs des tribunaux autochtones

Vu l'arrêté n° 236 du 23 février 1962 portant désignation d'un assesseur au tribunal du 1° degré d'Obock

Vu le rapport du Commandant de Cercle de Tadjourah,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est nommé assesseur titulaire au Tribunal de 1 degré d'Obock, M. Mohamed Bourhan Isse, Kona Eyli Boura.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Chef du Territoire, Jacques Compas.